

Zeitschrift:	Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz
Herausgeber:	Schweizer Film
Band:	- (1936)
Heft:	38
Register:	Handelsregister = Registre du commerce = Registro di commercio

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avec ses meilleurs vœux pour la Nouvelle Année !

R. STEFFEN LAUSANNE

vous rappelle ses nouveaux films...

Bout de Chou
avec Bach

Malheur aux vaincus
le film d'Harold Austin

Son Excellence Antonin
avec Raymond Cordy, etc.

... et vous signale les excellentes reprises
que vous pouvez faire avec :

Bach millionnaire

Le train de 8 h. 47
avec Bach et Fernandel

Les Surprises du divorce
avec Lamy et Bélierre

Chronique sportive

La course Lumen - A.B.C.

Outre les courses de Zurich et de Genève, qui réservent encore des surprises, le grand steeple-chase du Lumen, à Lausanne, qui durait depuis plusieurs mois, a pris fin le 17 décembre.

Au début, et pendant longtemps, Lin, de l'Office cinématographique, tint la tête ; puis Allenbach, dans un magnifique retour, franchit victorieusement de nombreux obstacles, mais fut finalement coiffé, tout près du but, par M. Lavanchy, de l'équipe Guyot (D.F.G.), lequel emporta la course dans un style magnifique. A noter, bien loin derrière, quelques concurrents de moindre importance.

Cette course, qui fut passionnante, constitue un magnifique exemple de la solidarité et de la cohésion existant tant au sein des loueurs que des directeurs de cinémas de l'Association romande, brillamment représentée par deux membres de son comité. On regrette presque qu'un troisième membre du comité — ancien locataire du Lumen — ne soit pas venu donner encore plus d'attrait à cette belle manifestation. Ajoutons que l'on se propose d'offrir à tous les concurrents un exemplaire — sur parchemin — de la fameuse Convention 1935. La souscription est ouverte !

cains ou français. Et le Paramount n'est pas seul.

Il fut un temps où les étrangers allaient au théâtre se perfectionner dans la langue du pays qu'ils habitaient. Le cinéma a renversé l'ordre des choses. A Paris, ce sont les Français qui vont dans les salles d'exclusivité se perfectionner dans les langues étrangères. Berlitz l'a compris, qui fait sa publicité jusque dans les magazines de cinéma.

* * *

Cette question des versions originales et des versions synchronisées est entrée dans un état aigu. Le doublage, on le sait, a de chauds partisans et de non moins chauds détracteurs. Aussi l'expérience qui vient de faire le directeur de l'Olympia, le cinéma des boulevards, est-elle intéressante. Pendant plusieurs jours, on a projeté devant le public deux films américains, l'un dans le texte intégral, l'autre synchronisé en français. Les spectateurs, à qui l'on a distribué un bulletin de vote, ont été invités à se prononcer pour ou contre le doublage. Les résultats seront intéressants à connaître.

* * *

On construit de nouveaux studios de prises de vues dans les sous-sols du Théâtre Pigalle, qui va rouvrir sous la direction de M. Quinson, directeur déjà du Palais-Royal. La formule est nouvelle. Les mêmes acteurs qui, le soir, joueront la pièce sur la scène, la tourneront l'après-midi pour l'écran. Et ceci à domicile, sauf pour les extérieurs, bien entendu. Mais cette formule appelle bien des réserves, ne serait-ce que pour les sujets, attendu qu'une bonne pièce n'est pas forcément un sujet de film, et pour les interprètes, car il y a la question de la photogénie et de la phonogénie. Attendons.

* * *

Les enfants sont des privilégiés dans les grandes villes. Il y a des spectacles spécialement pour eux. Le Balzac, le Cinéma des Champs-Elysées, l'un des Ciné-Paris-Soir, donnent régulièrement, les jeudis et dimanches matin, des spectacles pour enfants (on sait que le jeudi est jour de congé dans les écoles françaises). Il y a même un club cinématographique d'enfants : Cendrillon.

Le Cinéma familial présente également, le jeudi et le dimanche, à la Salle Pleyel, des films qui peuvent être vus par tous.

Il y a enfin une demi-douzaine de Ciné-clubs. Leur but est tout autre. C'est presque toujours le même programme : présentation d'un ou de deux films consacrés au succès ou qui au contraire ont échoué, et débats contradictoires par le public. Il y a le Ciné-Club de la Femme, le Ciné-Club de Paris, parmi les plus vivants. Ils sont intéressants et utiles au cinéma, en ce que leurs membres sont des passionnés du septième art, et les artistes et les metteurs en scène, qui sont quelquefois conviés à ces galas et prennent part à la discussion, peuvent ainsi entrer en contact direct avec le public, un public souvent averti.

* * *

Une salle parisienne vient d'adopter une formule nouvelle : pour une somme relativement modique, elle se propose d'offrir à sa clientèle non seulement un film, mais encore un sandwich et une boisson. Le spectacle sera permanent, du matin à minuit. C'est en somme l'organisation rationnelle d'un état de choses déjà existant. La plupart des cinémas d'actualités ouvrent à 10 h. du matin et si, le programme durait plus d'une heure, rien n'empêcherait le spectateur d'y emporter son sandwich.

Trois cinémas — sur les grands boulevards — sont ouverts au public déjà à 9 h. 30 le matin : le Paramount et l'Olympia, et un à 10 h., le Gauvin-Théâtre. Tous trois rouvent jusqu'à 2 h. du matin. Dès minuit, il y a tarif unique. C'est la « séance de nuit ». Trois autres ouvrent à midi, le Rex, le Viviane et la Potinière. Les deux premiers ont aussi une séance de nuit. Telle est la passion du cinéma que nombre d'employés et de midinettes préfèrent se passer de déjeuner et se contentent d'un café-crème et d'un croissant pour aller à cette séance de midi qui, elle aussi, est un tarif réduit.

A part quelques rares salles qui ouvrent à 13 heures, un grand nombre ouvrent à 14 h. Mais, pour la grande majorité, c'est à 14 h. 30, ou 14 h. 45. Presque dans toutes les salles parisiennes, le spectacle est terminé à minuit, voire à 11 h. 45. Deux vont jusqu'à 1 h. du matin dans le 17me arrondissement. Enfin, sur les grands boulevards, outre les trois salles « matinales » dont il est parlé plus haut, deux autres, le Madeleine-Cinéma et Marivaux, ont aussi leur séance de nuit de minuit jusqu'à 2 h. du matin. Mais c'est surtout à Montmartre qu'on les trouve, sur les boulevards extérieurs, du carrefour Barbès-Rochechouart à la place Clémie et même jusque dans l'avenue de Clémie. Elles ne sont pas moins

de neuf à donner la séance de nuit à prix unique : en général 5 fr. franc. Le Cinéma Pigalle, place Pigalle, va même jusqu'à 2 h. 30 du matin et la nuit du dimanche au lundi jusqu'à 3 h. Le

Moulin-Rouge, ex-music-hall, devenu un cinéma florissant, a aussi sa séance de nuit.

Nous aurons bientôt, comme en Amérique, le spectacle ininterrompu.

Alfred GEHRI.

Handelsregister - Registre du Commerce - Registro di Commercio

— 19 novembre. La raison suivante est radiée d'office en faillite : La raison individuelle Fritz Matter, exploitation du Café et du Cinéma du Moulin, à Porrentruy (F. o. s. du c. 16 mai 1934, No 112, page 1294).

— 21. November. Sport- und Werbe-Film A.-G., in Zürich (S. H. A. B. Nr. 133 vom 11. Mai 1935, Seite 1473). Das Geschäftslokal befindet sich nun in Zürich 8, Falkenstrasse 14.

— Cinémas. — 26 novembre. Le chef de la maison Jean Müller, à Montreux, les Planches, est Jean, fils de Johann Müller, originaire de Neuenegg (Berne), domicilié aux Planches. Exploitation des cinémas « Palace » et « Rex », avec la Peulle officielle suisse du commerce. L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la gérance, la location et la vente de cinématographies, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110 000 francs est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». L'administration est confiée à un conseil de trois à sept membres. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. Sont appelés à faire partie du conseil d'administration : Léon Droz, industriel, originaire de Locle et de La Chaux-de-Fonds, la g